SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 182 24 janvier 2013

SOMMAIRE

Comptoir de Valeurs de Banque 8724
Feri Trust (Luxembourg) S.A. 8731
First Design 2 SA 8735
Galibier S.à r.l. 8731
GEM Global Yield Fund LLC S.C.S. 8703
Gemini Trading S.à r.l. 8729
HÊtre s.à r.l. 8733
HTT LUX Holding 1 8699
Jubilee Star Lux S.à r.l. 8718
Kospikua S.A., SPF 8713
Lux Dinvest S.à r.l. 8707
Paddington Holding S.A. 8692
Parkwood (Hanau) S.à r.l. 8695
Parkwood (Koblenz) S.à r.l. 8696
Parkwood (Köln) S.à r.l. 8695
Parkwood (Leverkussen) S.à r.l. 8693
Parkwood (Plettenburg) S.à r.l. 8692
Parquet Böhm S. à r. l. 8692
Participations Commerciales 8690
Participations Techniques SA/SPF 8692
Participations Techniques SA/SPF 8693
Pavo S.A. 8690
Paysages Descles S.à r.l. 8691
PBN Investment S.A. 8736
Peak Partners (Luxembourg) S.A. 8692
Peak Partners Services S.A. 8693
Peinture/Malerbetrieb Schabo S.à r.l. 8691
Peppe S.à r.l. 8690
Peters S.à r.l., Malermeister & Bodenleger 8691
Pharao I S.à r.l. 8690
Physalis S.A., SPF 8691
Pinault S.A. 8690
Pluspoint Software 8695
P.R. Coiffure S.à r.l. 8690
Premium Coffee Holding S.A. 8691
Prodilux Distribution S.à r.l. 8698
Promo Soparfi S.A. 8694
Promo Soparfi S.A. 8695
Promoter 8694
Provetol S.A. 8693
Qmagic 8694
Quadri Foglio News S.A. 8693
Rank Investments S.A. 8696
Rank Investments S.A. 8696
Rara Lux S.A. 8697
Rednat Sàrl 8697
RE Hydro 8697
Reima sàrl 8697
Reseaux Tel Lux S.A. 8697
Resource Partners Holdings I S.à r.l. 8694
Resource Partners Holdings V S.à r.l. 8698
Restaurant Chan 8698
Restaurant Hua Sheng Sàrl 8698
Restaurant Il Faro SA 8698
Rockfood S.à r.l. 8696
Rose Lila S.à r.l. 8695
R-Tech S.à r.l. 8694
Ruffer SICAV 8696
VIP Datatec SA 8736

Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168237/10.

(120221607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pinault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.605.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168240/10.

(120222599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Peppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. P.R. Coiffure S.à r.l.).

Siège social: L-2160 Luxembourg, 16, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 50.825.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168235/10.

(120221653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Participations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.407.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012168214/11.

(120221617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pavo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.623.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PAVO S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012168217/13.

(120221698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Premium Coffee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168205/11.

(120222607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Peters S.à r.l., Malermeister & Bodenleger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 31, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 158.858.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168201/10.

(120221252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Physalis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 151.208.

—

En date du 5 décembre 2012 Compliance & Control, R.C.S. B172482 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de TOP Audit, R.C.S. B142867 (anciennement. PKF Abax Audit SA) ayant son siège social au L-2632 Findel, route de Trèves.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012168202/13.

(120221462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Peinture/Malerbetrieb Schabo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 67A, rue Victor Muller-Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 128.014.

—

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168233/10.

(120222368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Paysages Descles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.471.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168218/10.

(120221442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Paddington Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168211/10.

(120222425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Participations Techniques SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012168192/11.

(120221616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parquet Böhm S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 30.074.

—

Der Jahresabschluss zum 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 21.12.2012.

Référence de publication: 2012168190/10.

(120222499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parkwood (Plettenburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.029.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168189/11.

(120222078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Peak Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.189.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012168193/12.

(120222530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012168194/12.

(120222490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Participations Techniques SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

—

En date du 30 novembre 2012, l'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire sortant Monsieur Jean Thyssen.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Participations Techniques SA/SPF

Référence de publication: 2012168191/11.

(120221615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parkwood (Leverkussen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.028.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168188/11.

(120222073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Provetol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 22, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 130.707.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168266/10.

(120221477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Quadri Foglio News S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 101.944.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168270/10.

(120221446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

R-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.399.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012168271/11.

(120221389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Qmagic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.855.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168268/11.

(120222510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Promoter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.638.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168265/11.

(120222648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Promo Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.716.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012168264/11.

(120221619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012168274/10.

(120221666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Promo Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.716.

—

En date du 2 juillet 2012, le mandat de Monsieur Jean Thyssen comme commissaire a été renouvelé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Promo Soparfi SA

Référence de publication: 2012168263/11.

(120221618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pluspoint Software, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.832.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012168247/11.

(120221706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.973.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168187/11.

(120222075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parkwood (Hanau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.972.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168185/11.

(120222074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rose Lila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 131.506.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012168284/10.

(120222045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parkwood (Koblenz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.976.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012168186/11.

(120222076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rockfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 155.304.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168283/10.

(120222028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Ruffer SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.817.

—

Le Bilan pour la période du 27 juin 2011 au 15 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168286/11.

(120220961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rank Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.218.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012168287/11.

(120222381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rank Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.218.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RANK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012168288/11.

(120222428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Rednat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.759.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168292/10.

(120221448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

RE Hydro, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.435.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168291/10.

(120222147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Reima sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp.

R.C.S. Luxembourg B 141.458.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REIMA sàrl

Référence de publication: 2012168293/10.

(120221824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168294/10.

(120222278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 19 décembre 2012

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur de catégorie B démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168289/14.

(120222410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Restaurant Chan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.565.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012168295/10.

(120221777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Restaurant Hua Sheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 128.481.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012168296/10.

(120221778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Restaurant Il Faro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 31.227.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168278/10.

(120221452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2012. Signature.

Référence de publication: 2012168277/10.

(120221723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Prodilux Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.756.

—

EXTRAIT

- L'adresse privée de Monsieur Jacques Vancorselly, associé et gérant de la société, a été transférée du 23, rue de l'Athénée à B-6791 Athus au 4, rue du Kiem à L-8435 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2012168257/14.

(120221733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

HTT LUX Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.261.

—

In the year two thousand and twelve, the third day of December,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions (the Resolutions) of the sole shareholder of HTT LUX Holding 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, incorporated and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 26 November 2012 pursuant to a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

There appeared:

HTT KUF Holding Oy Ab, a company incorporated and existing under the laws of Finland, registered office at Eteläranta 8, 00130 Helsinki,Finland, registered with the Company and Trade Register of Helsinki under number 2303618-8, sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sarah-Nada Arfa, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2012.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

1. that all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented for the purpose of the adoption of the Resolutions;

2. that the agenda for the purpose of the adoption of the Resolutions is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notices.

(b) Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) so as to set the share capital of the Company at six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500) by way of the issuance of six hundred thousand (600,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate subscription price of six million Euro (EUR 6,000,000).

(c) Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item (b) above by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind consisting of one hundred twenty thousand two hundred eighty-eight (120,288) shares in the share capital of Karelia Upofloor Oy, a private limited company incorporated and existing under the laws of Finland, having its registered office at Post Box 1765, FIN-70421, Kuopio, Finland, and registered with the Finnish Trade Register 1034286-4 (respectively Karelia and the Karelia Shares).

(d) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items (b) and (c) above.

(e) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant of authority in connection thereto.

(f) Miscellaneous.

3. that after deliberation the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented for the purpose of the adoption of the Resolutions, the Sole Shareholder waives the convening notices considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000) in order to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of six hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 612,500) by way of the creation and issuance of six hundred thousand (600,000) new shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Newly Issued Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes and declares to:

(i) subscribe to all six hundred thousand (600,000) Newly Issued Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a subscription price of six million euro (EUR 6,000,000), and

(ii) to pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of the Karelia Shares, with such Karelia Shares having an aggregate value of six million euro (EUR 6,000,000), for the purpose of the contribution and representing one hundred per cent (100 %) of the share capital of Karelia (the Contribution in Kind).

The Contribution in Kind in an aggregate amount of six million euro (EUR 6,000,000) shall be allocated in an amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000) to the share capital of the Company and the remaining amount of five million four hundred thousand euro (EUR 5,400,000) to the Share Premium account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind has been certified to the undersigned notary by the balance sheet of the Sole Shareholder, as of 30 November 2012 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that for the purpose of Contribution in Kind, the Karelia Shares, are worth at least six million euro (EUR 6,000,000) (the Balance Sheet).

It also results from a certificate issued by the Sole Shareholder dated 30 November 2012 relating to the Karelia Shares contributed to the Company in the manner described above (the Sole Shareholder Certificate), that:

"(1) the Sole Shareholder is the owner of the Karelia Shares to be contributed for the purpose of the adoption of the Resolutions;

(2) the Karelia Shares are fully paid up;

(3) the Sole Shareholder is entitled to the Karelia Shares and possesses the power to dispose of them;

(4) the Karelia Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;

(5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Karelia Shares be transferred to him;

(6) according to Finnish law and the articles of association of Karelia, the Karelia Shares are freely transferable;

(7) all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Karelia Shares will be effected for the purpose of the adoption of the Resolutions; and

(8) the Karelia Shares are worth at least six million Euro (EUR 6,000,000)."

It also results from a certificate issued by the Company dated 30 November 2012 relating to the Karelia Shares contributed to the Company in the manner described above (the Company Certificate), that the Karelia Shares are worth at least six million euro (EUR 6,000,000) (the Company Certificate).

The Balance Sheet and the Sole Shareholder Certificate, and the Company Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Karelia Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The issued capital of the Company is set at six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500) divided into six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each which are fully paid-up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,600 (trois mille six euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de HTT LUX Holding 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9 allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR constituée et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

HTT KUF Holding Oy Ab, une société de droit finlandais ayant son siège social au Eteläranta 8, 00130 Helsinki, Finlande, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Helsinki sous le numéro 2303618-8 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Sarah-Nada Arfa, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2012.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique tel que représenté ci-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

1. que l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sont dûment représentées en vue de l'adoption des Résolutions;

2. que l'ordre du jour en vue de l'adoption des Résolutions est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation.

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (600.000 EUR) de manière à porter le capital social de la Société à six cent douze mille cinq cents euros (612.500 EUR) via l'émission de six cent mille (600.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et un prix de souscription total de six millions d'euros (6.000.000 EUR).

(c) Intervention, souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital mentionnée sous le point (b) ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en cent vingt mille deux cent quatre-vingt-huit (120.288 parts sociales dans le capital social de Karelia Upofloor Oy, une société à responsabilité limitée de droit finlandais ayant son siège social au Post Box 1765, FIN-70421, Kuopio, Finlande et immatriculée auprès du Registre de Commerce Finlandais sous le numéro 1034286-4 (respectivement Karelia et les Parts Sociales de Karelia).

(d) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée aux points (b) et (c) ci-dessus;

(e) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférents.

(f) Divers.

3. après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté en vue de l'adoption des Résolutions, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (600.000 EUR) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (612.500 EUR) par la création et l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (Les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, intervient et déclare:

(i) souscrire l'intégralité des six cent mille (600.000) Parts Sociales Nouvellement Emises ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de six millions d'euros (6.000.000 EUR), et

(ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature composé des Parts Sociales de Karelia, lesdites Parts Sociales de Karelia ayant une valeur totale de six millions d'euros (6.000.000 EUR), pour les besoins de l'apport et représentant cent pour cent (100 %) du capital social de Karelia (l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature d'un montant total de six millions d'euros (6.000.000 EUR) sera affecté pour un montant de six cent mille euros (600.000 EUR) au capital social de la Société et le solde, un montant de cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000 EUR) au compte de Prime d'Emission de la Société.

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée au notaire instrumentaire au moyen du bilan de l'Associé Unique à la date du 30 novembre 2012 et signé pour approbation par la direction de l'Associé Unique, qui atteste que pour les besoins dudit Apport en Nature, les Parts Sociales de Karelia ont une valeur d'au moins six millions d'euros (6.000.000 EUR) (le Bilan).

Il résulte également en substance d'un certificat émis par l'Associé Unique en date du30 novembre 2012 relatif aux Parts Sociales Karelia apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de l'Associé Unique) que:

"1. l'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales de Karelia apportées en vue de l'adoption des Résolutions;

2. Les Parts Sociales de Karelia sont entièrement libérées;

3. l'Associé Unique peut prétendre aux Parts Sociales de Karelia et a le pouvoir d'en disposer;

4. les Parts Sociales de Karelia ne font l'objet d'aucun gage ou droit de jouissance, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Parts Sociales de Karelia, et les Parts Sociales de Karelia ne font l'objet d'aucune saisie;

5. il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les Parts Sociales de Karelia lui soient cédées;

6. conformément au droit finlandais, les Parts Sociales de Karelia sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable suite à l'apport en nature des Parts Sociales de Karelia seront effectuées en vue de l'adoption des Résolutions; et

8. les Parts Sociales de Karelia valent au moins six millions d'euros (6.000.000 EUR)."

Il résulte également d'un certificat émis par la Société en date du 30 novembre 2012 relatif aux Parts Sociales de Karelia apportées à la Société de la manière décrite ci-dessus (le Certificat de la Société) que les Parts Sociales de Karelia ont une valeur d'au moins six millions d'euros (6.000.000 EUR).

Le Bilan, le Certificat de l'Associé Unique et le Certificat de la Société, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Parts Sociales de Karelia sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à six cent douze mille cinq cents euros (612.500 EUR), représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un (1 EUR) chacune et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Parts Sociales Nouvellement Emises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 3.600 (trois mille six cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S.-N. Arfa, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1563. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161741/228.

(120213888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

GEM Global Yield Fund LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.296.

—

Extract of the articles of association

1. Shareholders.

- GEM Global Ltd, a limited company organized and existing under the laws of Malta, having its registered office at 259, St Paul Street, VLT-1213 Valletta, Malta, registered with the Trade Register under number C58356; and

- GEM Global Yield Fund LLC, a limited company organized and existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, registered with the Chamber of Commerce under number 4910725.

2. Name of the Company. GEM Global Yield Fund LLC S.C.S.

3. Legal Form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").

4. Corporate object. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The company may generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests in companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, and the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The company may also carry out any such transactions, all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

5. Registered office. The company has its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders. Unlimited and limited liability: Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution.

7. Manager. Nature and limit of its power: The Company is managed by one or more managers appointed and with her/his/its/their remuneration (if any) determined by the general meeting of shareholders with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. The remuneration (if any) of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager verbally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

The managers are:

- Mr Christopher Francis BROWN, born on August 9, 1962 in New York, USA, professionally residing at 590 Madison Avenue, 27 th Floor, 10022 New York, USA;

- Mr Peter Egon DE SVASTICH, born on September 3, 1943 in Budapest, Hungary, professionally residing at 590 Madison Avenue, 27 th Floor, New York, NY 10022, USA;

- Mr Javier E. SAADE, born on May 21, 1971 in Puerto Rico, USA, professionally residing at 590 Madison Avenue, 27 th Floor, New York, NY 10022, USA.

8. Share capital. The issued share capital is fixed at Euro 10.000 (ten-thousand euros) represented by 10.000 (ten-thousand) issued shares with a nominal value of 1 Euro (one Euro) each, divided into 1 (one) ordinary unlimited share (the "Unlimited Share") and 9.999 (nine-thousand-nine-hundred-ninety-nine) ordinary limited shares (together with the Unlimited Share, the "Ordinary Shares").

9. Contributed assets. 1 (one) ordinary unlimited share has been subscribed to by the GEM Global Yield Fund LLC (the "Unlimited Shareholder") for an amount of 1 Euro (one Euro), which the Unlimited Shareholder undertakes to pay according to the instructions given by the shareholder's meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The 9.999 (nine thousand nine hundred and ninety) ordinary limited shares have been fully subscribed by GEM Global Ltd (the "Limited Shareholder") which the Limited Shareholder undertakes to pay according to the instructions given by the shareholder's meeting.

10. Date of incorporation. The Company was incorporated on 4 December 2012.

11. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

12. Financial year. The Company's accounting year starts on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Exceptionally the first financial year shall begin on 4 December 2012 and end on 31 December 2013.

Extrait de l'acte de constitution

1. Désignation des associés.

- GEM Global Ltd, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Malte, ayant son siège social sis à, 259, St Paul Street VLT-1213 Valletta, Malte, enregistrée avec le Registre de Commerce sous le numéro C58356; et

- GEM Global Yield Fund LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, County of New Castle, immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 4910725.

2. Dénomination sociale. GEM Global Yield Fund LLC S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises ou sociétés étrangères.

La Société peut acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile.

La Société peut de manière générale les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme, excepté par voie d'offre publique, De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés ainsi que l'octroi de toute assistance, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut également réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés, Responsabilité limitée et Responsabilité illimitée. Conformément aux dispositions des Articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

7. Gérant, Nature et Limites de ses pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et avec sa/leur rémunération (s'il y en a) déterminée par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. La rémunération (s'il y en a) du (des) gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés de la Société. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs a un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, transmises par lettre ordinaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Les gérants sont:

- M. Christopher Francis BROWN, né le 09 août 1962, à New York, Etats-Unis, résidant professionnellement 590 Madison Avenue, 27 ème étage, New York, NY 10022, Etats-Unis;

- M. Peter Egon DE SVASTICH, né le 3 septembre 1943, à Budapest, Hongrie, résidant professionnellement 590 Madison Avenue, 27 ème étage, New York, NY 10022, Etats-Unis;

- M. Javier E. SAADE, né le 21 mai 1971, à Puerto Rico, Etats-Unis, résidant professionnellement, 590 Madison Avenue, 27 ème étage, New York, NY 10022, Etats-Unis.

8. Capital social. Le capital est fixé à Euros 10.000 (dix mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la «Part Sociale de Commandité») et 9.999 (neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire (ensemble avec la Part Sociale de Commandité, les «Parts Sociales Ordinaires»).

9. Actifs apportés. La 1 (une) part sociale de commandité a été souscrite par GEM Global Yield Fund LLC (l'«Associé Commandité») pour un montant total de Euro 1 (un Euro), que l'Actionnaire Commandité s'engage à payer suivant instruction donné par l'assemblée générale des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les 9.999 (neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire ont été intégralement souscrites par GEM Global Ltd GEM Global Yield Fund LLC Associé Commanditaire») pour un montant total de Euros 9.999 (neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf Euros), que l'Associé Commanditaire s'engage à payer suivant instruction donné par l'assemblée générale des associés.

10. Date de la constitution. La Société a été constituée le 4 décembre 2012.

11. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Exercice social.

L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 4 décembre 2012 et se finit le 31 décembre 2013.

L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012161041/225.

(120212328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Lux Dinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.354.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

QUILVEST EUROPE, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36.012, represented by Maître Bernard Charpentier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2012, such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Lux Dinvest S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (€10) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-a-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three-quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the last Thursday of the month of June at 3.00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
QUILVEST EUROPE	1,250	EUR 12,500
Total	1,250	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jean-Benoît Lachaise, with professional address at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
- Mr Daniel Dine, with professional address at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
- Mr F. Michel Abouchalache, with professional address at 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

QUILVEST EUROPE, une société anonyme constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.012, représentée par Maître Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2012, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1 er . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lux Dinvest S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont des prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à touts les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le dernier jeudi du mois de juin à 15:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la prochaine année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
QUILVEST EUROPE	1.250	12.500 EUR
Total	1.250	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jean-Benoît Lachaise, dont l'adresse professionnelle est au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Dine, dont l'adresse professionnelle est au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur F. Michel Abouchalache, dont l'adresse professionnelle est au 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER, J.J. WAGNER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16173. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012161806/312.

(120213711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Kospikua S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 173.372.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentyninth of November.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

And

Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

Both represented by Mr. Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

which proxy has been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary,

who have requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which it hereby forms and of which it has agreed the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There exists a public limited company "société anonyme" in the form of a family estate management company and under the name of "KOSPIKUA S.A., SPF".

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 3. The subscribed share capital is set at one million five hundred thousand Euro (1.500.000,- EUR) divided into one thousand five hundred (1.500) shares of one thousand Euro (1.000,- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the collective signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers. In case there is only one (1) member, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General Meeting and Distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Friday of June at 3.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting Year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF law of 11 May 2007.

Subscription and Payment

Mr. René FALTZ, hereabove mentioned, has subscribed to seven hundred fifty (750) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000,-) per share each fully paid up in cash.

Mr. Thomas FELGEN, hereabove mentioned, has subscribed to seven hundred fifty (750) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000,-) per share each fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1.500.000,-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2013.

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder, considering itself as duly convened, has immediately proceeded to pass the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board of Directors for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2018:

- Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;
- Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;
- Mr. Laurent BARNICH, companies director, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;

Second resolution

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2018:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., a "société anonyme" with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206.

Third resolution

The registered office of the Company shall be at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und zwölf, am neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Herr René FALTZ, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

Und

Herr Thomas FELGEN, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

hier vertreten durch Herrn Laurent BARNICH berufsansässig in Luxemburg, kraft der privatschriftlich erteilten Vollmacht vertreten wird, die der vorliegenden Urkunde beigefügt und gleichzeitig bei den Einregistrierungsbehörden eingereicht wird;

welche Vollmacht als „ne varietur" von dem Bevollmächtigten und dem Notar paraphiert wurde,

die den Notar mit der Ausarbeitung der folgenden Satzung einer Luxemburger Gesellschaft beauftragt, die sie erklärtermaßen gründen will und die Statuten derer sie folgendermaßen festgelegt hat:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft in der Form einer Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen unter der Bezeichnung KOSPIKUA S.A., SPF.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist jede Art von Finanzanlagen zu erwerben, halten, verwalten und veräußern, im Rahmen des Gesetzes über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, ausgenommen jede Art von kommerzieller Tätigkeit.

Die Gesellschaft darf sich weder direkt noch indirekt in die Verwaltung der Gesellschaft einmischen an der sie eine Beteiligung hält, vorbehaltlich aller Rechte welche sie als Anteilhaber ausüben kann.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeglicher Form aufnehmen und private Ausgabe von Obligationen, Schuldbriefe sowie ähnliche Schuldinstrumente vornehmen.

Die Gesellschaft kann zusätzlich jede Maßnahme treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder ihn fördern, im Rahmen des Gesetzes vom SPF Gesetz.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Eine Million Fünf Hundert Tausend Euro (1.500.000,- EUR) eingeteilt in Fünfzehnhundert (1.500) Aktien mit einem Nominalwert von je Tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Jedoch, falls in einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär hat, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken bis zur folgenden gewöhnlichen Hauptversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als ein Aktionär hat.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Ratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze sowie des SPF Gesetzes, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Herr René FALTZ, vorstehend erwähnt, hat Sieben Hundert Fünfzig (750) Aktien mit einem Nennwert von Tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie gezeichnet, alle voll in Bar eingezahlt.

Herr Thomas FELGEN, vorstehend erwähnt, hat Sieben Hundert Fünfzig (750) Aktien mit einem Nennwert von Tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie gezeichnet, alle voll in Bar eingezahlt.

Als Folge steht der Gesellschaft eine Summe von Einer Million Fünf Hundert Euro (EUR 1.500.000,-) zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichneten Notar überbracht, der dies explizit erwähnt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.

Die erste jährliche Generalversammlung findet im 2013 statt.

Beschlüsse des einzigen Aktionärs

Der einzige Aktionär der sich ordnungsgemäß einberufen sieht, hat unverzüglich folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Personen werden als Mitglieder des Verwaltungsrats bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herr René FALTZ, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720, 6, rue Heine;
- Mr. Thomas FELGEN, Anwalt, beruflich ansässig in L-1720, 6, rue Heine;
- Mr. Laurent BARNICH, Direktor, beruflich ansässig in L-1720, 6, rue Heine;

Zweiter Beschluss

Wurde als Wirtschaftsprüfer bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., eine Aktiengesellschaft "société anonyme" mit Amtssitz at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registriert beim Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 22.206.

Dritter Beschluss

Der eingetragene Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, Großherzogtum Luxemburg.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten, welcher Art auch immer, die durch die Gesellschaft als Folge ihrer Gründung zu zahlen sind, belaufen sich ungefähr auf Zwei Tausend Fünf Hundert Euro (EUR 2.500,-).

Der unterzeichnende Notar, der englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben erschienenen Personen, diese Urkunde auf Englisch ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch derselben erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Text, hat der englische Text Vorrang.

Worauf diese Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde, am Tag, wie er am Eingang zu dieser Urkunde genannt ist.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, die sämtlich dem Notar durch seine Familienname, Vorname, Familienstand und Wohnort bekannt ist, haben besagte erschienen Person die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gezeichnet: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56950. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 11 Dezember 2012.

Référence de publication: 2012162604/261.

(120214507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Jubilee Star Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.366.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2 nd Floor, East 54 th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207.

The company is here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of Jubilee Star Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at represented by USD 30.000 (Thirty thousand USD), represented by 30.000 (Thirty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One USD) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1 st of January of each year and terminate on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st , 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 30.000 (Thirty thousand United States dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54 th Street, Arango Orillac Building, 2 nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207.

La comparante est ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Jubilee Star Lux S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

groupe d'entités que la Société, dans la mesure ou l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 30.000 (Trente mille USD), représenté par 30.000 (Trente mille) parts sociales de USD 1 (Un USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de l'article 12 ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses/ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doivent être considérées comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputé pour être tenu au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendra au siège social de la Société et doit être signé par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, si l'on a été nommé. Les procurations, le cas échéant, restera attaché au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 30.000 (Trente mille USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. LAC/2012/56412. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162580/359.

(120214289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

—

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, en abrégé COVALBA, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, rue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 2.759, constituée suivant acte de Maître Reiffers, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1936, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 23 du 25 mars 1936, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 826 du 29 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VINCENT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire SPENDER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Barbara LODS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

2. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.087.- (cent millions quatre-vingt-sept euros) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Modification de la date d'assemblée générale ordinaire.

4. Ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.

5. Refonte complète des statuts.

6. Nominations statutaires.

7. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.087.- (cent millions quatre-vingt-sept euros) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide modifier la date d'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée «COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE», en abrégé «COVALBA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 4.975.000,- (quatre millions neuf cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 25 000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 199,- (cent quatre-vingt-dix-neuf euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.087,- (cent millions quatre-vingt-sept Euros) représenté par 502.513 (cinq cent deux mille cinq cent treize) actions d'une valeur nominale de EUR 199,- (cent quatre-vingt-dix-neuf euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2012, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société. Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Jean-Maurice Beaux et Frédéric Amoroso de leur mandat d'administrateurs à la date de ce jour et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

- Jean-Patrick Tran-Phat, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

- Anne-Lyse Gilles, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée décide également de confirmer le mandat de Monsieur Marc Augier en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VINCENT, C. SPENDER, B. LODS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58409. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162335/235.

(120214265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Gemini Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.101.

—

L'an deux mil douze, le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GEMINI TRADING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.101 (la Société), constituée suivant acte passé le 8 juillet 2011 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2092, en date du 8 septembre 2011 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (les Statuts).

1. Monsieur Bert QUATACKER, indépendant secteur moto, né le 12 juin 1978, à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant au 31 Kleine Gentstraat, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique); et

2. Madame Patrizia VENANZUOLA, indépendante institutrice de langues et traducteur, née le 20 juin 1972, à Terni (Italie), demeurant au 31 Kleine Gentstraat, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique), représentée par Monsieur Bert QUATACKER, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Gand (B) le 7 novembre 2012.

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Actuellement, Monsieur Bert QUATACKER détient sept mille deux cent vingt (7.290) parts sociales et Madame Patrizia VENANZUOLA détient cinq mille deux cent dix (5.210) parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par le versement en espèces d'un nouvel associé Monsieur Michel VAN DER EECKEN d'un montant global de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) qui sera alloué au capital social de la Société;

3. Renonciation des associés actuels à leur droit de souscription;

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Renonciation - Souscription - Libération

1) Monsieur Bert QUATACKER, précité et ici présent, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.

2) Madame Patrizia VENENZUOLA, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.

3) Est alors intervenu aux présentes, Monsieur Michel VAN DER EECKEN, investisseur pensionné, né le 3 décembre 1940 à Gand (Belgique), demeurant au 81, Avenue Orban, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre (Belgique), ici présent,

qui déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR); le montant a été entièrement libéré en espèces, de sorte que le montant global de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage.

Les Associés et le nouveau associé Monsieur Michel VAN DER EECKEN décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Monsieur Bert QUATACKER	7.290
Madame Patrizia VENENZUOLA	5.210
Monsieur Michel VAN DER EECKEN	12.500
Total:	25.000

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1 er .** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

Les associés actuels décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Quatacker et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52462. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162491/90.

(120215073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Feri Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

—

Im Jahr zweitausendzwölf, am vierzehnten November,

vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Feri AG einer Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10,

hier vertreten durch Anika Ratzmann, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 30. Oktober 2012, in Bad Homburg, Deutschland,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Aktionärin (die „alleinige Aktionärin") der Feri Trust (Luxembourg) S.A. einer Société anonyme, (die „Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde am 23. Mai 2007 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, unter der Firma „Institutional Trust Management Company S.à r.l." gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1305 vom 29. Juni 2007 veröffentlicht. Am 22. März 2012 wurde die Gesellschaft von einer S.à r.l. (Société à responsabilité limitée) in eine S.A. (Société anonyme) umgewandelt und in „Feri Trust (Luxembourg) S.A." umbenannt. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 23. April 2012 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, geändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1569 vom 22. Juni 2012 veröffentlicht.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Aktionärin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, die Geschäfte, welche der Zustimmung durch den Aufsichtsrat bedürfen, ausschließlich in der Geschäftsordnung des Vorstandes zu regeln.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Aktionärin beschließt, Artikel 13 Absatz 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

Art. 13. (Absatz 4).

(4) Die Geschäfte der Gesellschaft, welche einer vorherigen Zustimmung durch den Aufsichtsrat bedürfen, werden in der Geschäftsordnung des Vorstandes geregelt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei hat die Bevollmächtigte gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. RATZMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54790. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 12. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012162421/42.

(120214200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Galibier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.520.

—

L'an deux mille douze le quinze novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CACEIS Bank Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.985 Associé Unique»),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

dûment représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie Thérèse, en vertu d'une procuration signée sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique est le seul associé de Galibier S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.520, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 octobre 2012 sous le numéro 2566 (la «Société»).

II. les résolutions suivantes ont été prises dans l'intérêt de la Société et conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Maître Emmanuel Réveillaud, avocat à la Cour, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 525,-EUR (cinq cent vingt-cinq Euros).

Le notaire instrumentant déclare que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue française.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012162445/60.

(120214933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

HÊtre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 173.325.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "HumanEco S.A.", ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 50, rue Anatole France, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 129.938,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Madame Nadia BEN ABDELKADER, conseil économique, demeurant à Virton (Belgique).

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de structures d'accueil pour les enfants de 0 mois à 4 ans.

D'une manière générale, la société a pour but de promouvoir le développement de l'enfant dans le monde.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "HÊtre s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof (Commune de Koerich).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (€ 35.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et libération

Les trois cent cinquante (350) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société "HumanEco S.A.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Nadia BEN ABDELKADER, conseil économique, née à Tanger (Maroc) le 1 er avril 1966, demeurant à B-6760 Virton, Au-dessus de Rabais, 102, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège, social est établi à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 13, rue de l'Industrie.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BEN ABDELKADER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 novembre 2012. A. WEBER.

Référence de publication: 2012162134/132.

(120213588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

First Design 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.854.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE CINQ DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FIRST DESIGN 2 S.A." (en liquidation), R.C.S. Luxembourg B 121854, avec siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2282 du 06 décembre 2006, page 109490. La société "FIRST DESIGN 2 S.A." (en liquidation)" a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 994 du 11 mai 2010, page 47712.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Ragni, employée privée, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, prénommé.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent cinquante sept mille huit cent quatre-vingt (357.880) actions sans mention de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de neuf millions deux cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 9.241.480,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
4. Clôture finale de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation et du liquidateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Me Michaël Dandois, domicilié professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et au commissaire à la liquidation la société Chester & Jones, R.C.S. Luxembourg B 120 602, établie au 165A, Route de Longwy, L-4571 Pétange, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RAGNI, L. WITTNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2012. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162424/59.

(120214502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

PBN Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.563.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167130/10.

(120220827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

VIP Datatec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.160.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168477/9.

(120221195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck